

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que l'assemblée générale annuelle (« **AGA** ») de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« **ACPIR** ») se tiendra le jeudi 15 septembre 2022, de 14 h à 16 h (HAE), par vidéoconférence.

Veillez noter qu'avant le début des délibérations officielles de l'AGA de l'ACPIR, la surintendante Elisabeth Lang se joindra à nous pour faire le point sur les résultats obtenus par le BSF en 2021-2022, ainsi que pour présenter des faits saillants et des mises à jour concernant les priorités du BSF. Cette présentation sera suivie d'une courte période de questions, après quoi nous ouvrirons la procédure officielle. L'activité de PAIR à PAIR aura lieu immédiatement après. L'ordre du jour proposé pour l'AGM est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour de l'AGA de l'ACPIR du 15 septembre 2022;
- 2) Approbation du procès-verbal de l'AGA tenue virtuellement le 14 septembre 2021;
- 3) Rapport annuel 2021-2022 de l'ACPIR;
- 4) Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2022;
- 5) Nomination de l'auditeur;
- 6) Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR;
- 7) Ratification par les membres des décisions et actes posés par les Administrateurs et Dirigeants
- 8) Questions diverses.

DATÉ à Toronto (Ontario), en ce 25^e jour d'août 2022.

Signé



Anne C. Wettlaufer, FICB
Présidente et chef de la direction

POINT 2) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

14 Septembre 2021

Par vidéoconférence

Présentations avant le début de l'Assemblée générale Annuelle

Avant que ne commence officiellement l'assemblée générale annuelle, la surintendante Elisabeth Lang se joint aux membres de l'ACPIR. Elle dresse un bilan des résultats atteints par le BSF pour l'exercice financier 20-21, compte tenu des priorités établies dans le Plan d'activités du BSF pour 20-21, et donne un aperçu des initiatives en cours pour 21-22. (Il est possible d'accéder au [résumé](#) de la présentation de la surintendante et des réponses qu'elle a faites aux questions.) Le président de l'ACPIR Mark Rosen remercie Elisabeth Lang de sa présentation.

Tout de suite après la présentation de la surintendante et la période de questions, le président du conseil d'administration de l'ACPIR présente la présidente du Comité de nomination aux prix et distinctions, Donna Collins. Celle-ci présente les lauréats des prix et distinctions de l'année 2021 : Patricia Marshall et Kathleen Jacob – Prix du mérite des nouveaux membres; Sheri Aberback, Brad Newton et Mike Braga – Prix du bénévole exceptionnel; André Bolduc – Prix commémoratif Keith G. Collins; et Craig Munro – Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation.

Déroulement de l'assemblée générale annuelle

1) Ouverture de l'AGA de l'ACPIR du 14 septembre 2021 et adoption de l'ordre du jour

Le président Mark Rosen déclare l'assemblée générale annuelle (« **AGA** ») (en mode virtuel) officiellement ouverte. Plusieurs centaines de membres étant présents, Mark Rosen confirme que le quorum de 25 membres exigé par le Règlement administratif 20.4 de l'ACPIR est atteint. Il rappelle que seuls les membres de l'ACPIR, les associés à vie, les associés honoraires et les candidats ont le droit d'assister à l'AGA de l'ACPIR et que seuls les membres peuvent participer aux scrutins concernant les motions. Le président explique que l'AGA se déroulant en mode virtuel, le scrutin se fera par voie électronique avec l'aide des fournisseurs de services technologiques de l'ACPIR, ENCORE et Slido, et que Steve D'Alessandro agira en qualité de directeur de scrutin et vérifiera le décompte des voix fourni par l'équipement technologique. Le président présente les membres du Comité exécutif présents à la table d'honneur virtuelle : le vice-président du conseil d'administration Jean-Daniel Breton, la trésorière Marla Adams, le secrétaire André Bolduc, la présidente et chef de la direction Anne Wettlaufer et le membre sans portefeuille Brigitte Van Wyk.

André Bolduc, appuyé par Jean-Daniel Breton, propose que l'assemblée adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 14 septembre 2021 tel qu'il a été présenté.

Adopté.

2) Adoption du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR tenue le 16 septembre 2020

Marla Adams, appuyée par Jean-Daniel Breton, propose que l'assemblée renonce à la lecture du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR tenue le 16 septembre 2020.

Adopté.

André Bolduc, appuyé par Jean-Daniel Breton, propose que l'assemblée approuve le procès-verbal de l'AGA tenue le 16 septembre 2020 tel qu'il a été présenté.

Adopté.

3) Rapport annuel de 2020-2021

Le président Mark Rosen fait un survol du rapport annuel de l'ACPIR pour 2020-2021, rapport qui a été distribué aux membres et qui est accessible sur le site Web de l'ACPIR. Il souligne que, malgré les conséquences anticipées de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'ACPIR, celle-ci a connu une autre année solide pendant laquelle elle a enregistré un léger excédent d'exploitation et maintient une position financière stable. Il attribue ces résultats à la prévoyance du Comité des finances, du conseil d'administration (« CA ») et du personnel qui, dès le début de la pandémie, ont travaillé ensemble pour mettre sur pied un système d'évaluation des risques présentés par la COVID et assurer ensuite la production et la révision d'un rapport mensuel. Selon le président, ce système a bien servi l'ACPIR en l'aidant à cerner les moyens d'atténuer les risques et à effectuer les transitions nécessaires dans les services offerts aux membres, y compris le passage au mode virtuel dans la prestation des formations et autres activités de perfectionnement professionnel. Le président a ajouté que, parmi les efforts de l'ACPIR pour rehausser le profil de l'industrie, celle-ci a rafraîchi son site Web et intensifié sa présence sur les médias sociaux. Il rend compte de l'évolution de diverses initiatives dont le réexamen d'un protocole d'entente avec la surintendante des faillites; la transition vers des tutoriels en ligne et la surveillance à distance; les activités de perfectionnement professionnel de l'ACPIR avec, notamment, la création et le lancement de la série de webinaires nationaux et les efforts de l'ACPIR pour faire de la conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité de l'ARIL Society Inc. un évènement très réussi, d'une journée complète, diffusé en direct en février 2021. Le président parle aussi des initiatives d'action politique menées pour améliorer le système d'encadrement de l'insolvabilité au Canada, dont des collaborations avec le BSF et d'autres ministères, d'interventions faites devant les tribunaux et de la bonne gestion des difficultés que la COVID-19 continue de soulever et avec lesquelles l'industrie doit composer. Il termine sa présentation en accueillant les nouveaux membres de l'ACPIR qui ont récemment terminé le Programme de qualification des CIRP/PAIR et en leur souhaitant la bienvenue.

4) Rapport de la trésorière au sujet du rapport de l'auditeur et des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021

En qualité de trésorière de l'ACPIR, Marla Adams remarque qu'en dépit des importantes conséquences de la COVID-19 sur les activités de l'ACPIR, celle-ci maintient une très bonne santé financière et a reçu, cette année encore, une opinion sans réserve de l'auditeur à l'égard des états financiers de 2020/21. Elle ajoute que les résultats montrent un écart favorable par rapport au budget qui se traduit par un excédent de 29 121 \$ et un sain bilan net des capitaux propres de 2,9 millions de dollars. Elle rappelle aussi que l'ACPIR a enregistré plusieurs excédents consécutifs ces dernières années sans même avoir augmenté les cotisations de ses membres.

La trésorière attire l'attention des membres sur l'état des résultats et signale que les produits ont grandement diminué, principalement en raison de l'annulation des évènements en personne en raison de la pandémie au profit d'évènements en mode virtuel pour lesquels les frais d'inscription sont nettement moins élevés. Les charges de l'ACPIR ont aussi beaucoup diminué en raison de l'annulation des évènements en personne, y compris les évènements administratifs internes et les réunions du CA. Cette annulation a entraîné d'importantes économies au chapitre des déplacements, de la restauration et de l'hébergement qui ont compensé la baisse des produits. La trésorière ajoute que, malgré l'incertitude qui a marqué le début de la pandémie, l'ACPIR a enregistré un excédent d'exploitation de 29 121 \$, donc un peu mieux que le budget équilibré qui était prévu. De plus, ce montant tient compte des dépenses faites pour améliorer le site Web et l'image de marque de l'ACPIR, qui n'étaient pas incluses au départ dans le budget.

Pour conclure, la trésorière précise que, depuis la pandémie, le Comité des finances et le CA ont examiné très régulièrement l'évaluation des risques financiers préparée par le personnel et qu'ils vont continuer de le faire. Elle indique que, pour 2021-22, l'ACPIR s'en tiendra principalement à des évènements en mode virtuel. Selon les résultats du premier trimestre de 2021-22, l'ACPIR est légèrement en avance par rapport à son budget d'exploitation équilibré qui prévoit un important investissement dans le renouvellement du Programme de qualification professionnelle des CIRP/PAIR pendant le reste de l'année. Elle ajoute que, comme par le passé, la solide santé financière de l'ACPIR lui permettra de traverser la tempête indemne.

Le président remercie la trésorière, le Comité des finances et le personnel de l'ACPIR pour leur excellente gestion des finances pendant la dernière année.

André Bolduc, appuyé par Jean-Daniel Breton, propose que l'assemblée ratifie l'approbation par le Conseil d'administration des états financiers audités de l'ACPIR pour 2020-2021 tels qu'ils ont été présentés.

Adopté.

5) Nomination d'un auditeur et autorisation au Comité exécutif de fixer la rémunération de l'auditeur

Le président informe les membres qu'en vertu des paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, il faut une résolution pour nommer l'auditeur de l'ACPIR. Le CA recommande de nommer à nouveau le cabinet Hilborn LLP auditeur pour l'exercice 2021-2022 et de donner au Comité exécutif le pouvoir de fixer la rémunération de l'auditeur.

André Bolduc, appuyé par Jean-Daniel Breton, propose que Hillborn LLP soit nommé auditeur pour l'exercice 2021-2022 et que le Comité exécutif soit autorisé à établir le montant de la rémunération de l'auditeur.

Adopté.

6) Nomination des administrateurs au conseil d'administration de l'ACPIR

Le président rappelle aux membres qu'ils ont reçu la liste des candidats au CA et les directives fournies par le Comité des nominations et approuvées par le CA. Il explique brièvement le processus de nomination au CA et confirme qu'aucune autre nomination n'a été reçue depuis de la part des membres.

Alana Orrell, appuyée par Laura Ryback, propose que les candidats au CA de l'ACPIR pour 2021-2022 telle qu'elle a été présentée aux membres et sur la recommandation du CA et du Comité des nominations de 2020-2021 soient nommés.

Adopté.

7) Modification du Règlement administratif de l'ACPIR

Le président indique aux membres que, comme c'est expliqué dans l'ordre du jour de l'AGA, le CA estime qu'il serait bon pour l'ACPIR d'avoir une catégorie pour les administrateurs en insolvabilité, qui porteraient le titre d'administrateurs en insolvabilité associés. Le vice-président du CA ajoute qu'il est important de noter que la nouvelle catégorie ne constitue pas une nouvelle catégorie de membres, mais une catégorie d'associés. Le Conseil a approuvé la création de cette catégorie, sous réserve de la ratification par les membres.

Le président invite la formulation d'une résolution pour ratifier l'approbation par le CA de la création d'une nouvelle catégorie d'associés qui auront le titre d'administrateurs en insolvabilité associés et la modification en conséquence des paragraphes 1.1, 8.2, 10.2, 10.17, 10.18, 10.19, 10.20, 10.21, 10.22, 10.23 et 10.24 du Règlement administratif de l'ACPIR.

Marla Adams, appuyée par Jean-Daniel Breton, propose de ratifier l'approbation par le CA de la nouvelle catégorie d'associés, qui auront le titre d'administrateurs en insolvabilité associés, et la modification en conséquence des paragraphes 1.1, 8.2, 10.2, 10.17, 10.18, 10.19, 10.20, 10.21, 10.22, 10.23 et 10.24 du Règlement administratif de l'ACPIR.

Adopté.

8) Allocution de clôture et divers

Le président salue l'énorme contribution des membres de l'ACPIR qui lui font profiter de leur temps et expertise pour faire grandir la profession et soutenir l'ACPIR dans son évolution. Il souligne aussi les précieux services et contributions des administrateurs sortants du CA de 2020/21 en plus de remercier tous les membres qui, bénévolement, ont aidé le CA et d'autres comités de l'ACPIR pendant la dernière année. Enfin, le président rappelle l'engagement, le dévouement et les efforts soutenus de l'équipe du personnel de l'ACPIR.

Le président signale que l'année à venir sera occupée et importante pour l'industrie, en particulier en raison du plan d'activités du BSF dont la surintendante Elizabeth Lang a parlé au début de l'assemblée. Il ajoute que l'industrie de l'insolvabilité va continuer d'évoluer dans un contexte marqué par la COVID et que l'ACPIR reste inébranlable dans sa volonté de bien servir les membres, de surmonter les difficultés qui se présenteront sur son chemin et de continuer de bâtir l'avenir de l'industrie.

Pour conclure, le président rappelle aux membres que c'est là sa dernière AGA comme président de l'ACPIR et qu'il a vécu comme un honneur et un privilège de servir les membres à ce titre. Il est heureux de pouvoir dire que l'ACPIR sera en bonnes mains avec le nouveau président, Jean-Daniel Breton, sans oublier le Comité exécutif, le CA et l'équipe du personnel, tous très dévoués. Il signale aux nouveaux membres du CA qu'une brève réunion organisationnelle aura lieu tout de suite après l'AGA et la rencontre PAIR à PAIR, et remercie toutes les personnes présentes d'avoir assisté et participé à l'AGA. Avant de déclarer l'AGA officiellement close, le président se tourne vers le vice-président Jean-Daniel Breton et lui remet virtuellement le drapeau de détresse de l'ACPIR, une tradition pour saluer l'arrivée des nouveaux présidents. Il précise que si le nouveau président a besoin d'aide, il peut faire appel aux présidents qui l'ont précédé.

Le vice-président Jean-Daniel Breton remercie le président et réitère ses remerciements à l'endroit des bénévoles et du personnel de l'ACPIR. Il profite aussi de l'occasion pour présenter une dernière résolution avant la clôture officielle de l'AGA pour saluer tout le travail et les efforts de trois membres du CA qui ont terminé leurs mandats : Mark Rosen, Laura Ryback et Alana Orrell.

Jean-Daniel Breton, appuyé par André Bolduc, propose qu'une résolution de remerciements soit formulée à l'endroit de Mark Rosen, de Laura Ryback et d'Alana Orrell pour leurs fidèles services afin de leur exprimer toute la gratitude de l'ACPIR.

Adopté.

9) Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Marla Adams, appuyée par André Bolduc, propose de lever la séance.

Adopté.

POINT 3) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

Rapport annuel 2021-2022

Le président du conseil présentera un résumé du Rapport annuel 2021-2022 à l'AGA. Le Rapport sera envoyé aux membres avant la tenue de l'AGA.

POINT 4) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2022

Prière de consulter les états financiers audités de 2021-2022 annexés [ici](#). La trésorière présentera son rapport durant l'AGA.

Motion et vote des membres de l'ACPIR en vue de ratifier l'approbation donnée par le conseil d'administration à l'égard des états financiers audités de l'ACPIR pour 2021-2022 présentés dans le Rapport annuel.

POINT 5) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

Nomination de l'auditeur

Conformément aux paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, une motion et un vote des membres de l'ACPIR sont requis afin de procéder à la nomination de l'auditeur. Le Conseil d'administration recommande de reconduire le mandat de Hilborn LLP à titre d'auditeur pour l'exercice 2022-2023 de l'ACPIR et d'autoriser le Comité exécutif de fixer la rémunération de l'auditeur.

POINT 6) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR

Sur les recommandations du Comité de nomination de l'ACPIR, le conseil d'administration a approuvé une liste de candidats à l'élection du conseil d'administration 2022-2023 et proposé des candidats aux divers postes du Comité exécutif, dont les titulaires seront nommés par le nouveau conseil à sa première réunion.

Le conseil d'administration de l'ACPIR a nommé les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de l'ACPIR en 2022-2023 :

| Nom | Position | Poste proposé au Comité exécutif |
|---|---|----------------------------------|
| Andre Bolduc (BDO Limited, Ottawa, ON) | Représentant de l'Ontario | Vice-président du conseil |
| Bridget van Wyk (Farber Inc., Burnaby, C-B) | Représentant de la Colombie Britannique | Trésorière |
| Lawrence (Larry) Crandall (Grant Thornton Ltd., Saint John, NB) | Administrateur sans portefeuille | Secrétaire |
| Catherine Hristow (Deloitte Restructuring Inc., Toronto, ON) | Administratrice sans portefeuille | Membre sans portefeuille |
| Samuel Masse-Gignac (Lemieux Nolet Inc., Trois-Rivières, QC) | Représentant du Québec | |
| Noel Andrews (Noel Andrews & Associates, St. John's, NL) | Représentant de Terre Neuve et Labrador | |
| Rob Johnson (Allan Marshall & Associates, Fredericton, NB) | Représentant du Nouveau Brunswick | |
| Matt Golding (Banque du Développement du Canada, Halifax, NS) | Représentant de Nouvelle Écosse | |
| Todd Ambachtsheer (Deloitte Restructuring Inc., Toronto, ON) | Représentant de l'Ontario | |
| Michele Statz (Bromwich + Smith, Regina, SK) | Représentant de la Saskatchewan | |
| Zaki Alam (MNP Ltd., Edmonton, AB). | Représentant de l'Alberta | |

| Nom | Position | Poste proposé au Comité exécutif |
|---|-------------------------|----------------------------------|
| Mary Buttery (Cassels, Brock & Blackwell LLP, Vancouver, C-B) | Administratrice externe | |
| Jennifer Stam (Norton, Rose, Fulbright LLP, Toronto, ON) | Administratrice externe | |

Veillez cliquer [ici](#) pour une courte note biographique de chaque personne nommée.

À ces nominations s’ajoutent les membres suivants du conseil d’administration qui sont en train d’achever leur mandat et ne sont donc pas assujettis à un ballottage.

| Nom | Position | Comité exécutif |
|---|-----------------------------------|----------------------|
| Jean-Daniel Breton (Ernst & Young Inc., Montréal, QC) | Administrateur sans portefeuille | Président du conseil |
| Tania Daher (Ginsberg Gingras & Associés Inc., St-Jérôme, QC) | Représentant du Québec | |
| Chrystal Buhler (C. Buhler & Associates Ltd., Winnipeg, MB) | Représentant du Manitoba | |
| Kristin Gray (The Bowra Group Inc., Edmonton AB) | Représentant des nouveaux membres | |
| Franco Fabiano (Grant Thornton Limited, Calgary, AB) | Représentant de CPA Canada | |

Mises en candidature par les membres

Conformément aux lignes directrices sur les élections établies par le conseil d’administration, les membres peuvent désigner des candidats pour chacun des postes vacants au conseil d’administration. Les mises en candidature doivent être accompagnées d’une copie signée des deux documents suivants : [le Formulaire de mise en candidature et de consentement](#) et [la Déclaration de conflit d’intérêts](#). Les personnes candidates doivent également fournir une note biographique accompagnée d’une déclaration personnelle, d’au plus 250 mots. Si vous souhaitez soumettre la candidature d’un ou une autre membre au conseil d’administration, veuillez faire parvenir les documents requis à Anh Nguyen, au plus tard le 8 septembre 2022 à 17 h (HAE), à l’adresse suivante :

Ahn Nguyen
ACPIR
277, rue Wellington Ouest Toronto (Ontario) M5V 3H2
Courriel : Anh.Nguyen@cairp.ca

Vote par procuration

Conformément à l’article 20.13 des Règlements administratifs, les membres de l’ACPIR qui ne peuvent être présents à l’assemblée générale annuelle peuvent désigner un fondé de pouvoir qui assistera et votera à l’assemblée en leur nom. Veillez cliquer [ici](#) pour remplir la formule de procuration. Pour être valide, la formule de procuration doit être remplie et remise au bureau de l’ACPIR aux soins d’Anh Nguyen, au plus tard le 8 septembre 2022 à 17 h (HAE), à l’adresse suivante :

Anh Nguyen
ACPIR
277, rue Wellington Ouest Toronto (Ontario) M5V 3H2
Courriel : Anh.Nguyen@cairp.ca

Pour de plus amples détails au sujet des lignes directrices sur les élections, veuillez cliquer [ici](#).

POINT 7) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

Ratification par les membres des décisions et actes posés par les Administrateurs et Dirigeants

Il sera demandé aux membres de ratifier et d'approuver les gestes posés et les décisions prises par les Administrateurs et les Dirigeants, dans le cadre de leurs fonctions comme membres du conseil d'administration et/ou membres du Comité Exécutif, le cas échéant.